

COMMUNE DE BALLOTS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 28 JUILLET 2014 - 20 H 30

Date de la convocation : 23 juillet 2014

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 13

L'an deux mil quatorze, le vingt-huit juillet, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Maire de BALLOTS, sous la présidence de M. QUARGNUL Franco, Maire.

Etaient présents : M. QUARGNUL Franco - M. HOUDIN Raymond - M. CHAUVIN Maxime - Mme ORY Nathalie - Mme RIVIERE Marguerite - M. JEGU Christel - Mme DALIFARD Alexia - M. MARAIS Valéry - Mme POTTIER Maryline - Mme CHEVALIER Catherine - M. FERRON Jean-Yves - Mme GAUDIN Manuella - Mme MAILLERIE Liliane

Absents excusés : Mme GAUTUN Barbara - M. RIOTTOT Fabrice

Secrétaire de séance : Mme GAUDIN Manuella

Objet 2014-82 - Restauration du ruisseau du Bardoul : autorisation au Syndicat de Bassin de l'Oudon pour réaliser l'étude préalable

Le maire expose :

L'étude hydraulique réalisée par le bureau d'études D2L a abouti à un projet de travaux de renforcement de la berge effondrée, prévus pour le mois de septembre 2014. L'étude a également mis en évidence la nécessité de travailler sur le ralentissement des débits en amont et sur la restauration du lit actuellement busé et sur-encaissé sur 100ml environ.

Le syndicat de Bassin pour l'aménagement de la rivière l'Oudon, dans sa délibération du 9 juillet 2014, a décidé la conduite d'une étude pour la restauration du ruisseau de Bardoul et la zone humide communale.

Le conseil municipal,

VU l'exposé ci-dessus,

AUTORISE le syndicat de Bassin de l'Oudon à réaliser cette étude.

Objet 2014-83 - Aménagement d'ouvrage de sur-stockage « La Pelleterie » : acquisition de terrain par le SYMBOLIP

M. QUARGNUL rappelle la délibération du 03 avril 2014 :

Le SYMBOLIP (syndicat mixte du bassin de l'Oudon pour la lutte contre les inondations et les

pollutions), dans le cadre du Schéma d'aménagement et de gestion de l'Eau (SAGE) du bassin versant de l'Oudon, projette l'aménagement de six ouvrages de sur-stockage sur divers bassins pour limiter les effets négatifs des crues de l'Oudon.

Suite à l'enquête publique réalisée du 3 juin au 5 juillet 2013, le préfet de la Mayenne, dans son arrêté en date du 24 octobre 2013, a déclaré d'utilité publique ce projet d'aménagement. Un ouvrage sera donc réalisé au lieudit « La Pelleterie », sur la commune de La Roë. Cependant, la commune de Ballots est propriétaire du ruisseau sur lequel sera construit cet ouvrage.

La délibération du 03 avril 2014 mentionnait une superficie de 112 m² (estimation immobilière réalisée par la Direction générale des finances publiques ; suite au passage d'un géomètre, la superficie a été portée à 113 m².

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Accepte la vente au SYMBOLIP de la parcelle cadastrée section YM 7, d'une superficie de 113 m² au prix de vente de 0,25 € le m², avec une indemnité de remploi de 1,41 €, soit la somme totale de 29,66 €.

Autorise le maire à signer tous documents se rapportant à cette transaction.

Objet 2014-84 - Restructuration du bâtiment Espace Récréamôm : demandes de subventions

Le conseil municipal,

CONSIDERANT sa décision de restructuration de l'actuel bâtiment Espace Récréamôm,

CONSIDERANT la délibération en date du 14 janvier 2014 arrêtant les modalités de financement de ce projet,

CONSIDERANT la possibilité d'octroi de subventions supplémentaires,

ARRETE le nouveau plan de financement, basé sur l'estimation d'un coût total (maîtrise d'oeuvre et travaux) de 346 774 € HT - 416 128,80 € TTC :

- | | |
|----------------------------|---|
| • DETR | 20 000,00 € |
| • Région | 31 833,00 € |
| • Leader (GAL Sud Mayenne) | 20 000,00 € |
| • CAF | 173 387,00 € |
| • Ministre de l'Intérieur | 17 500,00 € (programme 122, action 01 « Aides exceptionnelles aux collectivités territoriales, de la Mission « Relations avec les Collectivités territoriales » |
| • Emprunt | 140 000,00 € |
| • Autofinancement | 13 408,80 € |

Cette délibération annule et remplace celle du 10 juillet 2014.
